

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 16 novembre 2020

#SoignezVousSansTarder #Covid-19 #GestionEpidémie

Deuxième vague de la Covid-19 : pourquoi il faut continuer à se soigner

Par crainte de contracter la Covid-19, certains patients évitent de consulter leur médecin traitant, de se faire soigner par un infirmier ou un kinésithérapeute, ou même de réaliser des examens de dépistage, au risque que leur santé ne se détériore. A titre d'exemple, **en avril 2020, au plus fort de la première vague épidémique, on a observé une baisse de 31% du nombre de consultations** (y compris en téléconsultation) pour les médecins généralistes par rapport à la même période de l'année précédente. **Cette baisse était encore plus marquée pour les spécialistes, s'élevant à 56%**¹.

Ces réticences peuvent être lourdes de conséquences : ainsi, durant la première vague, Santé publique France a observé une baisse des hospitalisations pour AVC (jusqu'à -27%) et infarctus du myocarde (jusqu'à -40%). L'Agence a également observé une **hausse des décès hospitaliers pour AVC et dans une moindre mesure des infarctus**, ainsi qu'une augmentation des complications immédiates en lien possible avec une prise en charge tardive, même si le lien de causalité est difficile à établir.

Pourtant, les médecins et autres professionnels de santé sont organisés pour accueillir et prendre en charge leurs patients en limitant au maximum les risques de contamination au virus Sars-CoV-2.

Durant ce deuxième confinement, **il est non seulement possible mais essentiel de se faire soigner sans attendre, en particulier les patients qui sont fragiles, en raison d'une maladie chronique ou de leur âge, par exemple. Les femmes enceintes doivent également continuer de veiller sur leur santé et celle de leur bébé** et de poursuivre un suivi médical régulier.

Des solutions existent pour éviter de se déplacer si le professionnel estime que c'est possible : téléconsultation, télésurveillance, télésoin, et même dans certains cas consultation par téléphone... **tout est pris en charge à 100%** et sans avance de frais.

Pour rappeler l'importance de continuer à se soigner, **le ministère des Solidarités et de la Santé, l'Assurance Maladie et Santé publique France, relancent, dès ce lundi 16 novembre, une campagne d'information** de grande ampleur.

Une baisse de soins constatée au second semestre

L'épidémie à Covid-19 a profondément bouleversé le suivi médical de nos concitoyens, notamment ceux qui en ont le plus besoin, sans doute parce qu'ils se sentent particulièrement vulnérables face au virus.

Le premier confinement a entraîné **une baisse des examens permettant notamment de dépister des cancers**. Ainsi, au 13 septembre 2020, on constate une diminution significative de l'utilisation de produits pour réaliser des diagnostics médicaux, notamment par endoscopie ou par imagerie : - 250 000 préparations pour la coloscopie, - 500 000 injections pour les produits iodés pour scanner, - 280 000 utilisations de produits de contraste pour les IRM².

Par ailleurs, on observe également **moins d'instaurations de traitements pour les nouveaux malades**. Par rapport à ce qui était attendu, le nombre de nouveaux traitements pour le cholestérol (statines), pour des maladies cardiovasculaires (antiagrégants plaquettaires) ou l'insuffisance cardiaque ou rénale (furosémide) ont tous baissé d'au moins 10%³.

¹ Données Régime général strict pour les semaines 14-18 de 2019 (01/04/2019-05/05/2019) et 2020 (30/03/2020-03/05/2020).

² Etude réalisée par le Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE portant sur la dispensation de médicaments remboursés sur ordonnance en pharmacie d'officine depuis le début de l'épidémie jusqu'au 13 septembre. Réalisée à partir des données nationales de remboursement de l'Assurance Maladie, elle compare, pour 57 classes thérapeutiques, le nombre de personnes ayant eu une délivrance remboursée chaque quinzaine de début mars au 13 septembre 2020, au nombre « attendu » estimé sur la base de la même période en 2018 et 2019.

³ Idem.

Les craintes des patients sont compréhensibles, mais il est important de rassurer chacun : **les professionnels de santé ont pris toutes les mesures nécessaires** pour assurer leur suivi en toute sécurité en ville et à l'hôpital, quelle que soit leur situation.

Se soigner en toute sécurité, c'est possible, parfois même sans se déplacer

C'est pourquoi, que l'on soit dans une situation de fragilité nécessitant un suivi particulier ou que l'on ait tout simplement besoin de consulter, **il faut impérativement contacter son médecin** pour prendre rendez-vous :

- en recourant à la **téléconsultation (prise en charge à 100%, sans avance de frais)** à chaque fois que possible. Certains patients rencontrant des difficultés d'accès au numérique peuvent se voir proposer une consultation par téléphone.
- en se rendant sur place : **tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en cabinet, en centres de santé ou en établissements de soins, se sont organisés pour limiter au maximum les risques de contamination.**

Ces recommandations concernent tout particulièrement **les personnes vulnérables comme les nourrissons ou les femmes enceintes**. Ainsi, les enfants doivent continuer à être **vaccinés** et les femmes suivies, quel que soit le trimestre de leur grossesse. Quant aux **personnes atteintes de maladies chroniques**, elles doivent continuer à prendre leurs médicaments habituels, maintenir leurs rendez-vous et examens médicaux.

Cela vaut aussi pour les rendez-vous avec les infirmières, les masseurs kinésithérapeutes, les sages-femmes. Tous ces professionnels de santé continuent leurs visites ou leurs soins en cabinet et peuvent également accompagner leurs patients dans certaines situations, à **distance via du télésoin, une télésurveillance, pris en charge à 100% et sans avance de frais.**

Il faut noter aussi que dans certains cas, **l'ordonnance peut être renouvelée par le pharmacien ou l'infirmier** même si elle est périmée.

Il est également important de souligner que les dépistages organisés du cancer colorectal et du sein continuent : contrairement au premier confinement ceux-ci ont repris depuis cet été et ne sont pas interrompus.

Enfin, en cas d'urgence, **notamment en cas de suspicion d'un AVC ou d'une crise cardiaque**, il est primordial de ne pas attendre pour **appeler le 15** (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Une campagne d'information qui débute le 16 novembre

Pour inciter la population à recourir aux soins en cette période de confinement, une **campagne d'information**, portée conjointement par le ministère des Solidarités et de la Santé, l'Assurance Maladie et Santé publique France, rappelle ce message essentiel : **« Pendant l'épidémie, quels que soient vos problèmes de santé, faites-vous soigner »**.



En relais de cette campagne diffusée à la télévision et à la radio du 16 novembre au 6 décembre, l'Assurance Maladie sensibilise ses plus de 67 millions d'assurés via différentes actions d'information. Ainsi, sa newsletter ameli&vous envoyée par mail entre le 13 et le 17 novembre à 18 millions de personnes leur rappelle la nécessité de continuer à prendre soin de leur santé. Des messages spécifiques seront également adressés par e-mail et par courrier postal aux personnes en affection de longue durée, à celles ayant 65 ans et plus et aux femmes enceintes. Enfin, des informations sont disponibles pour le plus grand nombre sur le site [ameli](https://www.ameli.fr).

Contacts presse

presse-dgs@sante.gouv.fr
presse@santepubliquefrance.fr
presse.cnam@assurance-maladie.fr